

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA ou ayants droit RSA de Châteaurenard et Saint-Rémy-de-Provence" : convention avec l'association mission locale du delta.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement socioprofessionnel, portée par l'association mission locale du delta.

L'association mission locale du delta propose l'action « accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA ou ayants droit RSA de Châteaurenard et Saint-Rémy-de-Provence » en direction de 40 jeunes âgés de 20 à 25 ans, et notamment ceux de 24 à 25 ans.

L'action consiste en un accompagnement individualisé et renforcé à l'emploi afin de prévenir une entrée précoce ou un maintien dans le dispositif RSA.

Des périodes d'immersion en entreprise sont également prévues afin de développer les expériences des jeunes dans l'entreprise.

Le conseiller référent de la mission locale est le référent unique des jeunes BRSA durant la période. La mission locale du delta s'engage annuellement à :

- intégrer 40 jeunes BRSA ou ayants droit en entrée et sortie permanente ;
- réaliser la sortie positive de 50 % des jeunes sortis de l'action (sorties en emploi, en formation qualifiante, sorties se concrétisant par une sortie du dispositif RSA pour le public bénéficiaire ou sorties permettant d'éviter une inscription au RSA pour les ayants droit).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/05/2018 au 30/04/2019 (objectifs : 40 jeunes intégrés et 50 % de sorties positives) :

- 34 personnes accompagnées : 31 BRSA et 3 ayants droit.
- 18 sorties dont 8 sorties positives.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/05/2019 au 29/01/2020 (objectifs : 40 jeunes intégrés et 50 % de sorties positives sur le nombre total de sorties) :

- 22 personnes accompagnées : 16 BRSA et 6 ayants droit.
- 11 sorties dont 8 sorties positives, soit 73 % de sorties positives.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Il est proposé de renouveler cette action du 01/05/2020 au 30/04/2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent. Il est cependant proposé de spécifier à l'article 6 de la convention ci-jointe ("montant et financement de l'action") un abattement à hauteur de 200 € par sortie positive non réalisée par rapport à l'objectif.

Ce rapport concerne le financement de l'association ou l'organisme selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 17 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL